

Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le 02/12/2020, à Saint Paul, les fondateurs de l'association GRANDI ANSANM se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

Mayaram Nathalie, 171 chemin Chevalier, 97435 Saint Gilles les hauts
Arouquiom-Savrimitou Nadège, 31 chemin Ricquebourg, 97435 Saint Gilles les hauts
Le Bourvellec Laure, 4 impasse des Kumquats, 97435 Saint Gilles les hauts
Le Nabat Marjorie, 62 rue de la baie 97460 Saint Paul
Dronsom Nathalie, 81 rue Fond Générèse 97435 Saint Gilles les hauts
Bertsch Marc, 216 chemin Tan Rouge 97435 Saint Gilles les hauts
Harrikaran Shelley, 36 bis village Dodin 97419 La Possession
Beck Claudine, 29 allée des fougères Piton Goyave 97429 Petite île

Mme MAYARAM Nathalie est nommée présidente de séance ;
Mme AROUQUIOM-SAVRIMOUTOU Nadège est nommée secrétaire de séance.

La présidente rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du bureau initiaux ;
- Détermination du montant initial des adhésions ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;

Après débat entre les membres, la présidente de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
- Désignation des membres du bureau initial.

L'Assemblée désigne Mme AROUQUIOM-SAVRIMOUTOU Nadège en qualité de membre du bureau (présidente) et Mme LE NABAT Marjorie en qualité de membre du bureau (trésorière). Celles-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant de l'adhésion

L'assemblée fixe l'adhésion à 2 euros

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.


L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Mme MAYARAM Nathalie aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

A Saint Paul, le 02/12/2020

Signatures


Nathalie MAYARAM


Nadège AROUQUIOM-SAVRI-
MOLITOU